

PROCEDURE DE CLASSEMENT D'UN MEUBLE DE TOURISME

QUI	LES DEMARCHES	LES DOCUMENTS
Le propriétaire d'un meublé destiné à la location touristique	Demande de visite auprès d'un organisme accrédité : pour les Alpes de Haute Provence il s'agit des gîtes de France (04 92 31 30 40) - 150€ la visite (le choix de l'organisme est libre, pour tout autre structure vous pouvez consulter la liste sur www.atout-france.fr)	Les documents à fournir sont : une lettre simple de demande de classement de votre meublé (signée), l'état descriptif complété (fiche ci-jointe), un plan d'accès au meublé, le chèque libellé à l'ordre de l'organisme de classement.
L'organisme accrédité	Prise de rendez-vous pour convenir de la visite (jour et heure).	Au cours de la visite un certificat (valable 3 mois) vous sera remis.
Propriétaire du meublé	Il vous appartient de contacter l'office de tourisme pour paraître sur les listes de location.	L'office de tourisme vous fait remplir une fiche descriptive détaillée. L'adhésion annuelle est payante.
L'organisme accrédité	Le classement final du meublé vous est envoyé, dans un délai d'un mois.	L'arrêté de classement officiel.
Propriétaire du meublé	le classement est valable 5 ans	Vous pouvez afficher votre arrêté de classement dans votre meublé de tourisme.
Propriétaire du meublé	remplir à la mairie un formulaire de déclaration de meublé de tourisme	Disponible en mairie (formulaire CERFA 14004*01)

Digne-les-Bains, le

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint un dossier de demande de classement en « Meublé de Tourisme » et l'arrêté du 2 août 2010 publié au Journal Officiel de la République Française du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme

Pour commander une visite, nous vous prions de nous retourner ce dossier avec :

- La lettre de demande de classement **signée**.
- L'état descriptif **daté et signé**.
- Un **plan d'accès** au meublé.
- Un **chèque** libellé à l'ordre des Gîtes de France 04 en règlement des frais de visite : tarif dégressif 1^e meublé 150 €, 2^e meublé 145 €, 3^e meublé 140 €, 4^e meublé 135 €, 5^e meublé et suivants 130 €.

Les étapes de la démarche de classement d'un meublé de tourisme :

La méthode et la procédure sont déterminées par les articles L.324-1 et D.324-2 et suivants du Code du tourisme. Les grandes lignes de ces dispositions sont les suivantes :

- Vous retournez votre dossier dûment complété accompagné du règlement. Prenez connaissance du tableau de classement des meublés de tourisme (annexe 1 de l'arrêté du 2 août 2010 publié au Journal Officiel de la République Française du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme) et, grâce à ce référentiel, déterminez quelle catégorie de classement vous sollicitez : cette information devra figurer sur la demande de classement,
- Préparez votre logement en vue de la visite de l'organisme évaluateur qui sera accompagné, en règle générale, de votre référent local (Office de Tourisme, mairie, association de loueurs, etc.).
- Nous vous contactons pour fixer la date de la visite de contrôle : le chèque ne sera encaissé qu'après cette visite.
- Suite à cette visite, nous vous remettons sous 1 mois le certificat de visite comprenant le rapport de contrôle ainsi que la grille de contrôle en formats homologués, et la décision de classement : au terme de l'article D.324-4 du code du tourisme, vous disposez de 15 jours à réception de cette proposition pour refuser le classement. A expiration de ce délai et en absence de refus, le classement, valable 5 ans, est acquis.
- Passé ce délai, nous adressons ce classement à l'ADT 04 (Agence de Développement Touristique) qui le transmet à Atout France chargé de le publier sur son site Internet.
- Si ce n'est pas encore fait, vous devez déclarer votre meublé en mairie en utilisant le formulaire CERFA n° 14004*01.

Les documents de référence

- Le tableau de classement.
- Le guide de contrôle précisant la méthode d'évaluation et de validation de chaque critère.
- Ces documents, homologués par l'arrêté du ministre, sont accessibles à tous et librement diffusés sur www.classement.atout-france.fr.

Définition réglementaire et pré-requis

Au sens de l'article D-324-1 du code du tourisme, les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile. Pré-requis : un logement meublé d'une pièce d'habitation destiné à accueillir une ou deux personnes doit avoir une surface minimale de 9 m² lorsque la cuisine est séparée ou au moins 12 m² lorsqu'il existe un coin cuisine.

Le tableau de classement des meublés de tourisme

- 112 critères
- 1* à 5*
- Des critères obligatoires et « à la carte »
- Organisation de la norme
 - Chapitre 1. Equipements et aménagements : surfaces, équipements de confort du salon, des chambres, de la cuisine, des sanitaires, environnement et aménagements extérieurs, état et propreté, etc.
 - Chapitre 2. Services au client : qualité et fiabilité de l'information client, services proposés, etc.
 - Chapitre 3. Accessibilité et développement durable.

Important

L'association du Tourisme Vert des Gîtes de France Clévacances des Alpes de Haute-Provence s'engage à ne pas subordonner la demande de classement à une adhésion ou à une offre de commercialisation. Nous intervenons uniquement en qualité d'organisme accrédité pour effectuer le classement des meublés de tourisme en étoiles et non pas dans le cadre d'une labellisation ouvrant droit à l'utilisation du label et à la commercialisation par son intermédiaire.

Confidentialité

Selon la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le service classement

Gilbert MATHIEU

Tél.: 04.92.31.48.10. Fax : 04.92.32.32.63. E-mail : gilbert@gdf04.fr

ETAT DESCRIPTIF ET CONDITIONS DE LOCATION(1)
(rayer les mentions inutiles, compléter, cocher)

I. Renseignements généraux

Adresse du meublé :
(Préciser, s'il y a lieu, le bâtiment, l'étage, le numéro)
Code postal : Commune

Catégorie de classement sollicitée 1* 2* 3* 4* 5*
Catégorie de classement actuelle 1* 2* 3* 4* 5*

Si le meublé est déjà classé, arrêté préfectoral du : .../.../....
Nom et adresse du loueur ou de son mandataire :
.....
Téléphone du loueur ou de son mandataire :
E-mail du loueur ou de son mandataire :

II. Principales caractéristiques du meublé

Nombre maximal de personnes susceptibles d'être logées :

S'agit-il d'une construction : neuve récente ancienne (+ de 10 ans)

S'agit-il :
d'une maison indépendante avec jardin
d'un studio d'un appartement

Si studio ou appartement, est-il situé dans un immeuble comportant plusieurs logements ?
Oui Non..... si oui, combien :

S'agit-il de pièces situées :
dans un appartement dans une villa
occupées partiellement par le propriétaire par d'autres locataires

A quel étage le meublé est-il situé : avec ascenseur

Le meublé est-il accessible aux personnes handicapées à mobilité réduite oui non

Dispose-t-il :
du chauffage central de la climatisation d'un système de rafraîchissement d'air
autre (s) chauffage (s) à préciser :

Superficie totale du meublé Nombre de pièces d'habitations.....
Nombre de salles d'eau Nombre de personnes pouvant être logées.....

Cuisine séparée Coin cuisine dans la pièce principale
Existence d'une entrée

Le locataire à la jouissance :
d'un jardin privatif d'un parc privatif d'une cour privative
d'un garage privatif d'un emplacement de voiture à proximité privatif
d'une terrasse d'une superficie devue (2).....meubles de jardin oui
d'une loggia d'une superficie devue non
d'un balcon d'une superficie devue

(1) Les agents immobiliers, les sociétés d'exploitation spécialisées ou toute personne morale légalement habilitée peuvent lui substituer un état descriptif en usage dans leur profession.

III. Situation du meublé dans la localité

Le meublé est :

isolé	situé dans une ferme	situé dans un hameau
situé dans un village	situé dans une ville	

1°) Distance des principaux centres d'intérêt touristique (en km) :

Pistes de ski Mer Lac
 Plage la plus proche Forêt la plus proche
 Rivière la plus proche Port de plaisance le plus proche
 Centre ville
 Autres centres d'intérêt (activités liées à la nature, etc.)

2°) Distance des principaux services (en km) :

Gare SNCF :
 Gare routière : Aéroport :
 Médecin : Hôpital :
 Centre commercial ou supermarché le plus proche :
 Restaurant : Laverie : Epicerie :
 Autres (à préciser) :

3°) Eventuels incon vénients de voisinage :

Bruits : Odeurs :

IV. Description du meublé (plan éventuellement)

Etat d'entretien général :

1°) Agencement des pièces :

Pour chaque pièce d'habitation, préciser la surface, le nombre de fenêtres, le nombre de lits à une place, à deux places, leurs dimensions, le modifier, la vue (2), l'exposition (3), si les pièces sont ou non indépendantes.

Pièce	Surface	Fenêtres	Lits	Mobilier	Exposition	Vue	Indép.
Séjour							
Cuisine							
Chambre 1							
Chambre 2							
Chambre 3							
Chambre 4							
SDO-SDB							

- (2) Sur mer, sur montagne, sur cour, sur rue...
- (3) Nord, sud, est, ouest

2°) Agencement de la cuisine :

évier avec eau froide et chaude ventilation mécanique contrôlée hotte aspirante
 table de cuisson, nombre de feux : plaque vitrocéramique ou à induction
 Alimentation : gaz de ville bouteille de gaz électricité mixte
 four four à micro-ondes
 réfrigérateur – Contenance : avec compartiment conservation
 congélateur – Contenance :
 lave-vaisselle
 batterie de cuisine complète :
 autocuiseur cuit-vapeur fait-tout
 Nombre de couverts complets non dépareillés :
 Appareillage électroménager : cafetière bouilloire grille-pain Autre (préciser) :

 Autres équipements :

3°) Equipements sanitaires :

Nombre de salles d'eau

	Première salle d'eau		Deuxième salle d'eau	
Nombre de lavabos				
Douche	oui	non	oui	non
Baignoire équipée d'une douche	oui	non	oui	non

Nombre de W-C intérieur(s) au meublé.....

Nombre de W-C intérieur(s) au meublé et indépendant(s) de la salle d'eau.....

4°) Equipements divers :

Téléphone dans le meublé : oui non Si oui, numéro :
 Téléphone à proximité : oui non Si oui, distance :
 Accès internet haut débit : oui non
 TV couleur : oui non Si oui, écran plat : oui non
 Lecteur DVD : oui non
 Chaîne hi-fi avec radio : oui non
 Lave-linge électrique : oui non Si oui : particulier commun
 Sèche-linge électrique : oui non Si oui : particulier commun
 Etendoir à linge : oui non Si oui : intérieur extérieur
 Fer à repasser : oui non
 Planche à repasser : oui non
 Sèche-cheveux électrique : oui non
 Aspirateur : oui non
 Autres équipements :

Equipements de loisirs attachés au meublé (préciser : piscine, tennis, etc.).....

Documentation pratique mise à disposition du locataire : oui non
 Documentation touristique mise à disposition du locataire : oui non
 Animaux domestiques acceptés : oui non
 Service quotidien de blanchisserie : oui non
 Service quotidien de ménage : oui non
 Fourniture de draps : oui non..... si oui gratuit payant
 Fourniture de linge de toilette : oui non..... si oui gratuit payant
 Fourniture de linge de table : oui non..... si oui gratuit payant
 Matériel bébé : oui non Si oui préciser (lit, chaise haute...) :

5°) Modalités et prix de location :

(Partie à compléter uniquement dans les états descriptifs adressés aux candidats locataires).

Prix (Commissions éventuelles comprises) :

Du : au : euros :

Du : au : euros :

Du : au : euros :

Taxe de séjour à acquitter sur place (éventuellement) :euros par jour et par personne.

Charges (eau-gaz-électricité-chauffage) :

comprises non comprises :euros

Ménage en fin de séjour :

compris non compris :euros

Quotidien :

compris non compris :euros

Autres suppléments ou services payants (préciser leur nature et le prix) :

Arrhes ou acomptes :euros, payable le :

Remboursables selon modalités contractuelles.

Solde :euros, payable le.....selon modalités contractuelles.

Caution (éventuellement) :euros, remboursable aux conditions suivantes (deux mois maximum après le départ du locataire) :
.....

Date

Signature